

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du Conseil Municipal

**En exercice :** 15  
**Présents :** 12  
**Excusés :** 3  
**Absents :** 0

**Date de la convocation :**  
28/05/2026

**Président de séance :**  
Pascal GILLAUX

**Secrétaire de séance :**  
Sandrine RAGUET

**N° interne de l'acte : 2026-056**

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

**Membres présents :**

Pascal GILLAUX, Emma BROUDEUR, Honorine ADAM, Julie COPPEE, Benoit FAYE, Dominique FORTHOMME, Arnaud GRODECOEUR, Monique GUENET, Pascale LAMBERT, Jean-Marc LEVENT, Nordine MESLEM, Sandrine RAGUET

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier BERTOLUTTI (donne pouvoir à : Pascale LAMBERT), Karine LECLERCQ (donne pouvoir à : Pascal GILLAUX), Albin VICTOR (donne pouvoir à : Jean-Marc LEVENT)

**Membres Absents :**

---

### N° 2026-056 : Régie : délégation au maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M.le maire une des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- Monsieur le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Sandrine RAGUET



COMMUNE DE FROMELENNES  
18 Rue des Ecoles  
08600 FROMELENNES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire

